

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00127 Numéro SIREN : 493 674 469 Nom ou dénomination : A.M.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2021 sous le numéro de dépôt 7545

A.M.S

le 20 DEC. 2021

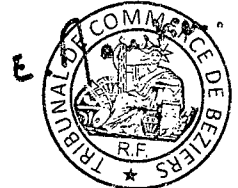
Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 400.00 €

Sous le n° 221 17545

Siège social : 5 rue de stockholm Zae via europa

34350 VENDRES

493 674 469 RCS BEZIERS



E. MONESTIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

et le sept décembre, à dix heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Marc SOURICE préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 740 actions sur les 740 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Anne SOURICE de ses fonctions de directeur général de la société.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape with a horizontal line through the middle.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a long horizontal line extending to the right.